



Bonjour, gendarme qui falsifie mon dossier

Par Leeonthe333

Bonjour,

Un gendarme a falsifié mon dossier dans le but de me faire condamné à tort.

Voici les faits:

abus de droit, il voulais me coller une garde a vue pour ce dossier.

Il a complètement changé ce que je disais lors de mon audition pour m'incriminer à tort.

Dans le dossier, il a fait son rapport qui était totalement faux et déformé pour m'incriminer.

d'après le procureur, il a mis/fait mettre déjà la condamnation dans mon casier judiciaire avant même que je sois condamné pour qu'on pense que j'ai récidivé.

Pour revenir sur son envie de garde a vue abusive , j'ai juste été condamné a une amende de 100 ?.c'est pour dire, moins que sa le juge pouvais pas.

J'ai mon dossier et toutes les falsifications du gendarme prouvées noir sur blanc avec les preuves formelles du dossier.

Sur quels délits dois je porter ma plainte svp? je précise que je vais prendre un avocat, mais c 'est juste pour dégrossir le sujet.

Que pensez vous de l'avenir de cette plainte, il ne sera pas gracier car c'est un gendarme svp?

En vous remerciant. :)

Par AGeorges

Faux et usage de faux.

Pour un gendarme : 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende.

Pour information, un gendarme n'a pas accès à la modification d'un casier judiciaire. Vous voulez peut-être dire qu'il a récupéré un extrait n° 3 et l'a falsifié en ajoutant une condamnation dessus ?

Par ESP

Bonjour

il a mis/fait mettre déjà la condamnation dans mon casier judiciaire avant même que je sois condamné pour qu'on pense que j'ai récidivé.

Ceci est normalement impossible, mais si c'est le cas, n'hésitez pas à adresser une plainte auprès du procureur de la république avec demande d'effacement

Pour aller plus loin, Inspection générale de la gendarmerie nationale, défenseur des droits ou les 2, peuvent être saisis.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2546#:~:text=d%C3%A9p%C3%B4t%20de%20plainte.-,Litige%20avec%20la%20gendarmerie,g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20la%20gendarmerie%20nationale.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2546#:~:text=d%C3%A9p%C3%B4t%20de%20plainte.-,Litige%20avec%20la%20gendarmerie,g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20la%20gendarmerie%20nationale.[/url]

Par b_gerard

Dans les rapports de fin de garde à vue les gendarmes ont souvent la main lourde pour rendre coupable le prévenu qui

ne l'oublions pas est présumé innocent . Ils en rajouterons de leurs touches personnelles par exemple un soupçonné d'agression sexuelle à qui les gendarmes ont découvert qu'il avait consulté occasionnellement des sites commerciaux dit de pornographie en ayant tapé "teen" alors là son compte est bon il est accro ;c'est un pédophile!!!et en plus en sauvegardant une image de jeune femme dont l'âge ne peut être déterminé car cela est peut-être un montage . En correctionnelle s'il tombe sur des juges calotins et un tantinet hypocrite comment vas t'il se justifier ? Il peut dire vous mettez des lunettes noires à la vue du tableau de Gustave Courbet " Les origines du monde " !!!

Par ESP

BONJOUR

Et merci le prochaine fois, de respecter un minimum de politesse, comme les CGU le préconisent.

Les forces de l'ordre réquisitionnent un ordinateur lorsque l'autres faits les amènent à penser que... Ou que l'adresse IP a laissé des traces, là où il ne fallait pas aller!